

donation parcelle agricole

Par mansfred, le 13/08/2011 à 09:49

Bonjour,

Mes parents voudraient me donner une petite parcelle agricole de 3000m² sur laquelle se trouve un cabanon de 20m².(valeur du bien environ 50000 euros)

Ma question est la suivante :comment payer un minimum de frais de succession pour cette donation de leur vivant?

Merci pour vos réponses.

Par Claralea, le 13/08/2011 à 10:24

Pour une donation parent/enfant, l'abattement en 2011 est de 159325 euros, vous n'aurez donc rien à payer http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/transmission/ds170-le-calcul-des-droits-de-donation.php3

Par Domil, le 13/08/2011 à 12:17

Mais il faudra quand même payer les frais de notaire pour la mutation du bien.

Par mansfred, le 15/08/2011 à 09:14

Merci pour vos réponses.

Connaissez-vous le montant des frais de notaire? (1000,5000, 10000, plus) Merci